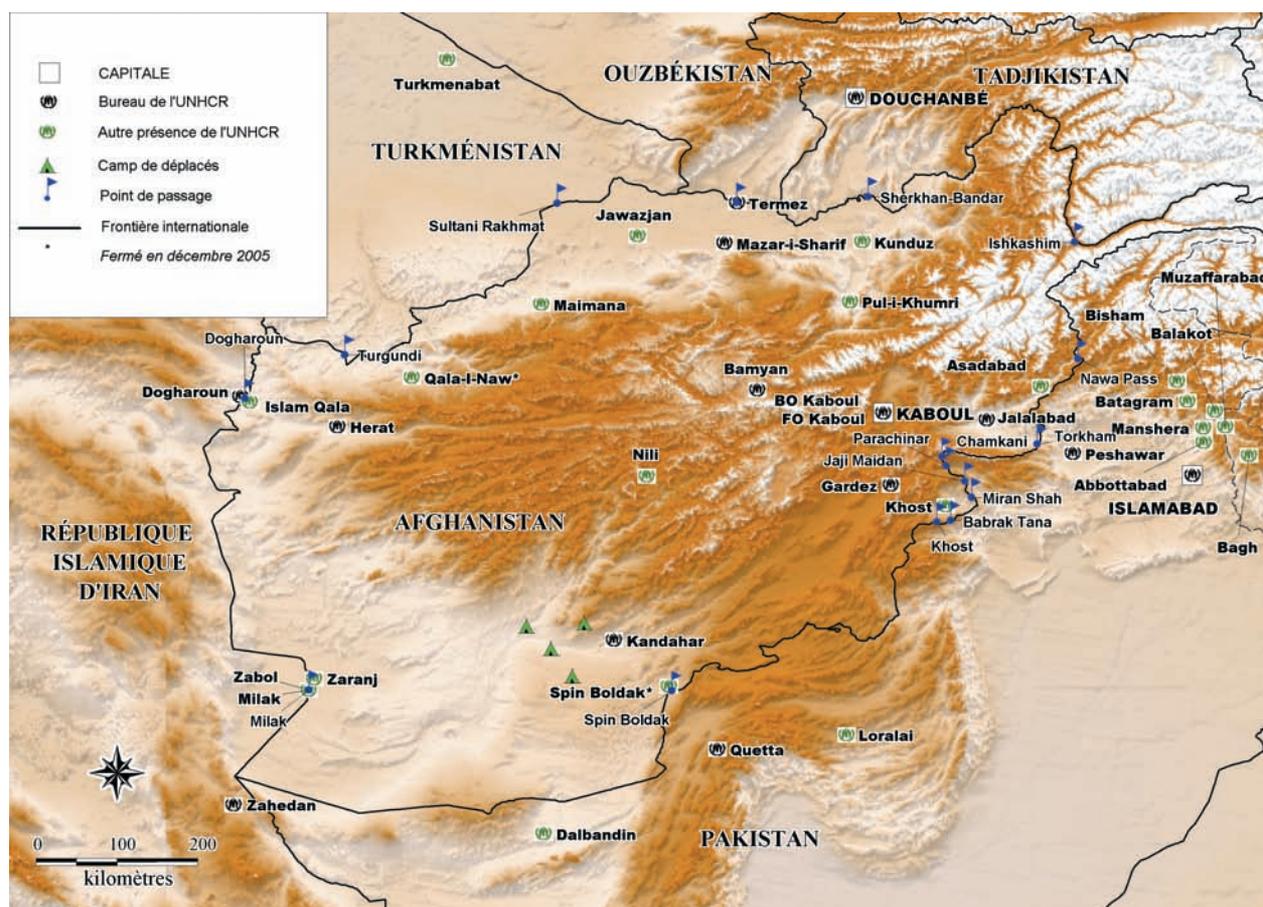


Afghanistan



Objectifs principaux

En 2005, les principaux objectifs de l'UNHCR étaient les suivants : doter le Gouvernement afghan de moyens plus solides pour planifier et faciliter le retour, la réintégration et la protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), en veillant à ce que les populations de retour soient prises en compte dans tous les grands plans de développement nationaux ; encourager le Gouvernement à signer la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.

Impact

- En 2005, l'Afghanistan a adhéré sans réserves à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967. L'Afghanistan a ainsi franchi une étape importante, témoignant de sa détermination à devenir un membre à part entière de la communauté internationale. L'UNHCR a continué d'assurer la détermination du statut de réfugié et 50 demandes d'asile ont été traitées au cours de l'année.
- Plus de cinq cent mille Afghans sont rentrés dans toutes les régions du pays, sous l'égide de l'UNHCR.
- L'UNHCR a progressivement confié la gestion des camps de déplacés internes à l'administration locale dans les provinces du sud où sont déplacées quelque 140 000

personnes, tout en continuant à suivre attentivement leur situation et leurs conditions de vie et à prodiguer une aide essentielle. Quelque 8 600 PDI ont regagné leur localité d'origine avec l'assistance du Haut Commissariat.

- Pour traiter avec plus d'efficacité les questions relatives aux droits de l'homme et pour renforcer la capacité nationale, l'UNHCR a forgé un partenariat avec une organisation indépendante de défense des droits de l'homme.
- L'Organisation a continué à investir dans l'Initiative pour la coexistence, qui a favorisé la réconciliation, la coexistence harmonieuse et la consolidation de la paix entre les réfugiés rapatriés, les déplacés internes rentrés chez eux et les communautés qui les accueillent.

Environnement opérationnel

Contexte

L'événement le plus important, sur le plan politique, a été le scrutin destiné à élire le Parlement et les conseils provinciaux, qui s'est déroulé dans le calme en septembre 2005. Ce scrutin a marqué l'aboutissement du « processus de Bonn », puisque le premier Parlement de l'histoire de l'Afghanistan (avec 25 pour cent de femmes élues) a été investi dans ses fonctions en décembre 2005. À la fin de l'année, plus de 60 000 anciens combattants avaient été désarmés et la plupart d'entre eux avaient bénéficié de

programmes de réinsertion. En dépit du succès du processus de transition, l'on s'accordait à reconnaître que des efforts à plus long terme pour remédier à la dégradation de la situation sécuritaire et pour reconstruire les institutions étatiques, en particulier à l'échelon provincial, ne pourraient être entrepris sans la participation soutenue et déterminée de la communauté internationale.

En 2005, le ministère des Réfugiés et des Rapatriés a lancé une importante initiative pour distribuer des terrains de l'État à des rapatriés et aux déplacés internes rentrés chez eux sans terres, ainsi qu'à des familles vulnérables des communautés locales, initiative dont l'UNHCR s'est félicité. À la fin de l'année, plus de 227 000 parcelles avaient été sélectionnées dans 21 provinces. L'allocation des terres a débuté à une échelle limitée, dans quelques provinces. L'exécution du programme d'allocation qui suppose la fourniture des infrastructures nécessaires, en 2006, s'avèrera difficile puisqu'il faudra surmonter de graves faiblesses administratives à l'échelon provincial.

Juste avant le début de l'hiver, quelque 160 000 Afghans ont quitté les zones tribales sous administration fédérale (FATA) au Pakistan pour regagner les provinces de Kunar, Nangarhar, Paktya, Pakitka et Khost ; les circonstances dans lesquelles ces retours se sont déroulés étaient des plus problématiques et ont causé de graves difficultés à l'UNHCR. Les rapatriés sont arrivés avec quelques maigres possessions et la plupart d'entre eux ont affirmé qu'ils ne détenaient aucun terrain dans leur région d'origine. L'UNHCR a été contraint de leur offrir une aide d'urgence, bien supérieure à l'assistance qui est habituellement prodiguée aux rapatriés.

Contraintes

La situation sécuritaire est demeurée précaire dans bon nombre de régions, notamment dans le sud, le sud-est et l'est, où les attentats contre le gouvernement ont augmenté en nombre et en gravité. L'on a observé une hausse très sensible du nombre d'attentats-suicides et l'usage d'engins explosifs artisanaux est devenu plus fréquent. Les forces de la coalition, l'armée et la police nationales et les représentants de l'administration étaient les principales cibles de cette violence. Par ailleurs, 27 collaborateurs d'ONG, dont cinq agents de santé employés par un partenaire de l'UNHCR à Kandahar, ont été tués en 2005. La situation était rendue plus difficile encore par la hausse de la criminalité et par le trafic de stupéfiants, qui se poursuivait de plus belle. La dégradation des conditions de sécurité a eu des

effets très préjudiciables sur la présence, sur l'accès et sur la portée opérationnelle de l'UNHCR.

Les principaux obstacles à la réintégration durable étaient toujours le chômage, la pénurie de logements, l'indigence des infrastructures, les litiges fonciers et immobiliers, ainsi que le manque de terres arables et de dispositifs d'irrigation dans les zones rurales.

Financement

Comme au cours des trois années précédentes, l'opération afghane a bénéficié du soutien généreux des donateurs. Le budget-programme pour l'Afghanistan, fixé à 64,2 millions de dollars E.-U., a été ramené à 62,6 millions en raison de l'insuffisance générale des financements. Le programme a été financé à 80 pour cent par des contributions affectées au pays. Si d'importants donateurs ont continué de faire preuve d'une certaine souplesse dans le financement de l'opération, une tendance croissante à l'affectation des contributions a été observée.

Réalisations et impact

Protection et solutions

Au cours des dernières années, les activités de suivi ont indiqué que les rapatriés et les communautés qu'ils regagnaient étaient confrontés à des difficultés du même ordre, prenant notamment la forme d'atteintes aux droits de l'homme. Afin de traiter avec plus d'efficacité les problèmes de droits de l'homme et de contribuer au renforcement des capacités nationales de suivi, de documentation et d'intervention dans ce domaine, l'UNHCR a conclu un accord de partenariat avec une institution afghane indépendante œuvrant à la défense des droits de l'homme.

En 2005, l'UNHCR et une organisation indépendante de défense des droits de l'homme ont été en mesure d'entreprendre des missions de suivi sur le terrain, couvrant 164 districts dans 29 provinces et interrogeant environ 8 000 Afghans. La population interrogée comprenait 75 pour cent de rapatriés, 9 pour cent de déplacés internes et 38 pour cent de femmes. Différents problèmes, comme les entraves à l'exercice des droits économiques et sociaux, ont été cernés et analysés avec régularité et accompagnés, si nécessaire, d'interventions.

Le personnel de l'UNHCR et les membres du ministère des Réfugiés et des Rapatriés ont poursuivi leurs activités de

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
PDI		143 000	-	-	-
PDI de retour		17 000	8 600	-	-
Rapatriés	Pakistan	461 100	449 400	49	-
	République islamique d'Iran	289 600	63 600	46	-

suivi et d'entretien avec les rapatriés arrivant dans les principaux centres d'encaissement et de transit, situés à Kaboul, Herat, Mohmand Dara et Gardez. En 2005, plus de 5 000 rapatriés afghans, dont 28 pour cent de femmes, ont été interrogés à l'occasion d'entretiens organisés dans cinq centres d'encaissement, au moment où ils arrivaient de République islamique d'Iran ou du Pakistan. Les questions étaient destinées à cerner les motifs de leur retour, leur connaissance de l'Afghanistan d'aujourd'hui et les problèmes qu'ils avaient éventuellement rencontrés dans leur pays d'asile. Elles visaient en outre à définir les difficultés qui pourraient contrarier leur réinsertion et à analyser la dynamique des retours en Afghanistan. Les informations recueillies ont été régulièrement mises à profit lors des discussions tripartites.

À l'issue de consultations et de réunions organisées en 2004 et au début de l'année 2005 pour débattre du souhait de l'Afghanistan d'adhérer à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, le Parlement s'est déclaré favorable à l'adhésion en avril 2005. Enfin, en août 2005, les instruments d'adhésion de l'Afghanistan ont été déposés aux Nations Unies. En l'absence de système national d'asile, l'UNHCR a continué à assurer la détermination du statut de réfugié pour quelque 50 cas. Une ONG financée par l'UNHCR a dispensé une aide essentielle – sociale, médicale ou autre – selon les besoins et des efforts plus intenses ont été déployés pour aider les réfugiés à s'intégrer sur place, à apprendre la langue locale et à trouver un emploi.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : quelque 23 000 familles rapatriées ont bénéficié de l'appui de l'UNHCR pour reconstruire leurs maisons. Quelque 1 800 abris de secours, dotés d'une seule pièce, ont notamment été construits pour loger les rapatriés en provenance des zones placées sous administration fédérale (FATA) au Pakistan. L'UNHCR a distribué des matériaux (poutres en bois et en métal, linteaux, fenêtres et portes, outils), ainsi qu'une indemnité de type « espèces contre travail » (allant de 50 à 100 dollars E.-U. selon le type d'abri construit). Au travers d'un processus participatif et communautaire de sélection des bénéficiaires, l'UNHCR a ciblé son assistance sur les groupes les plus vulnérables. Entre 2002 et 2005, quelque 140 700 maisons ont été construites au titre du programme d'abris, au profit d'une population représentant 25 pour cent de l'ensemble de la population rapatriée assistée en Afghanistan. Malgré des efforts incessants pour accroître la représentation féminine, les comités de sélection des bénéficiaires ne comportaient que 14 pour cent de femmes.

Activités génératrices de revenus : les projets mis en œuvre dans ce secteur portaient sur trois domaines principaux, à



Un médecin examine un enfant au camp de déplacés internes de Zari Dasht, dans la région de Kandahar en Afghanistan. En 2005, les déplacés abrités au camp de Zari Dasht ont commencé à regagner leurs localités d'origine, au nord du pays. UNHCR / T. Irwin

savoir la formation professionnelle, les formules « espèces contre travail » et la coexistence. En 2005, 43 projets espèces contre travail ont été mis en œuvre, au profit de quelque 86 000 personnes. Les 45 programmes de formation professionnelle exécutés ont touché quelque 3 700 individus. Au travers d'un projet pilote entrepris avec l'OIT à Kaboul, un millier de rapatriés ont passé des entretiens dans un centre de services d'aide à l'emploi, aménagé dans les locaux du ministère des Réfugiés et des Rapatriés. Au cours d'une période de cinq mois, la moitié d'entre eux ont été adressés à des employeurs potentiels ou à des prestataires de formations professionnelles. Quelque 150 rapatriés ont été admis à des stages de formation professionnelle et 50 ont trouvé un emploi.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a continué de contribuer au renforcement des capacités du ministère des Réfugiés et des Rapatriés en détachant des conseillers spécialistes de cette question et en améliorant les infrastructures de télécommunication entre le siège du ministère à Kaboul et ses directions provinciales. Au deuxième semestre, l'UNHCR a entamé un « dialogue institutionnel » avec le ministère en vue d'orienter son appui au renforcement des capacités sur un ensemble de domaines prioritaires, défini d'un commun accord, en rapport avec le retour et la réintégration initiale des ex-réfugiés ou PDI. En juillet 2005, le ministère a créé un Service chargé de la condition féminine. L'UNHCR a continué d'appuyer le Service de la réintégration, au sein du ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural, afin de garantir la prise en compte des rapatriés dans les programmes de développement du pays. Le Service de la réintégration a également joué un rôle croissant dans la coordination interministérielle, lors de l'organisation des évaluations pilotes du programme d'allocation de terres et des démarches à entreprendre par la suite auprès des donateurs.

Assistance juridique : les principales activités financées dans ce secteur avaient trait au suivi des droits de l'homme sur le terrain, assuré en partenariat, à la diffusion d'informations et à l'aide juridique. L'UNHCR a notamment mené des activités d'information de masse, en bénéficiant pour

certaines du concours du Service des émissions en dari et en pachtoune de la *British Broadcasting Corporation* (BBC).

La collaboration avec le ministère des Réfugiés et des Rapatriés a joué un rôle de plus en plus important dans ce secteur. Au titre du programme en faveur des femmes vulnérables, des fonds ont été accordés aux ONG qui géraient des refuges et la formation de réseaux de militantes afghanes a été appuyée. Les fonds décaissés ont également servi à positionner des officiers de protection sur le terrain, moyennant des déploiements de VNU, à imprimer des documents d'enregistrement et à financer des prestations de conseil pour les services de cartographie ou en rapport avec le Système d'information géographique.

Besoins domestiques : comme dans les années précédentes, les rapatriés ont reçu une indemnité de rapatriement égale à 12 dollars E.-U. par personne. Au titre de son intervention d'urgence en faveur des rapatriés des zones tribales sous administration fédérale au Pakistan, l'UNHCR a distribué des colis d'articles non alimentaires à 13 200 familles dans les provinces de Nangarhar, Kunar, Paktya, Laghman, Logar et Khost. Dans le cadre général du Plan national de préparation à l'hiver dirigé par le ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural et par le ministère des Réfugiés et des Rapatriés, l'UNHCR a alloué et distribué des colis d'articles non alimentaires au bénéfice de quelque 13 900 familles.

Eau : pour la deuxième année consécutive, l'UNHCR a appuyé le programme de distribution des eaux du ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural. Contrairement à ce qui s'était produit en 2004, l'exécution du programme a démarré à bon rythme, dès le début de l'année. À la fin du premier semestre, des accords avaient été négociés avec les partenaires d'exécution non gouvernementaux pour la plus grande partie des 430 points d'eau et 667 latrines de démonstration inclus dans le programme de l'UNHCR. Au milieu de l'année 2005, l'adoption d'une législation interdisant aux ONG d'entreprendre des travaux de construction a considérablement retardé le programme, car l'UNHCR a été obligé de s'assurer les services d'entreprises privées via une procédure d'appel d'offres. À la fin du mois de décembre, 224 des 430 points d'eau prévus étaient achevés, les autres devant être terminés au début de l'année 2006. Les activités entreprises par l'UNHCR dans ce secteur étaient destinées à quelque 64 500 bénéficiaires.

Santé et nutrition : l'UNHCR a offert un appui limité, principalement au ministère de la Santé publique, pour faciliter la prestation de services médicaux essentiels aux rapatriés arrivant dans les centres d'encaissement. Le ministère a bénéficié d'un appui similaire pour assurer des services médicaux dans les camps de PDI du sud du pays.

Services communautaires : les activités entreprises dans ce secteur visaient à procurer une aide aux rapatriés extrêmement vulnérables, notamment à ceux qui avaient été identifiés à la frontière et dans les centres d'encaissement. Pendant la période de mise en œuvre, de juin à décembre 2005, plus de 2 700 cas ont été évalués et quelque

1 900 individus extrêmement vulnérables se sont vu accorder une aide. L'UNHCR a continué de travailler avec le ministère de l'Éducation à la validation des certificats et attestations détenus par les élèves et enseignants rapatriés. La gestion des centres d'encaissement et de transit, ainsi que le suivi et l'identification des individus extrêmement vulnérables, figurent au nombre des activités importantes menées par l'UNHCR.

Transport et logistique : en partenariat avec le ministère des Réfugiés et des Rapatriés, l'UNHCR a géré un réseau de neuf centres d'encaissement et de deux centres de distribution afin d'accueillir les rapatriés et de leur distribuer des indemnités de transport et de réinstallation. Les rapatriés qui se dirigeaient vers les six provinces où la sécurité alimentaire n'était pas garantie – à savoir Paktya, Paktika, Ghazni, Kandahar, Zabol et Uruzgan – ont reçu une aide alimentaire exceptionnelle (en moyenne 150 kg de blé par famille) du PAM. Au titre de l'aide d'urgence, le PAM a également fourni 800 tonnes de blé pour les rapatriés en provenance des zones tribales placées sous administration fédérale (FATA) au Pakistan. Avec un partenaire, l'UNHCR a géré une opération logistique d'entreposage et de transport, en particulier d'articles non alimentaires, à travers le pays ainsi que l'entretien des véhicules et des générateurs. Par sa gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement, le partenaire de l'UNHCR a contribué de manière déterminante à l'exécution dans les délais prévus du programme d'abris et à la prompte livraison des articles non alimentaires.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

La délégation de l'UNHCR en Afghanistan employait au total 521 personnes (51 fonctionnaires internationaux, 470 nationaux). En 2005, l'UNHCR disposait d'une délégation à Kaboul, de quatre sous-délégations (Herat, Jalalabad, Kandahar, Mazar), de trois bureaux extérieurs (Kaboul, Ghazni et Bamyan), de huit équipes mobiles (contre dix précédemment) et d'un petit bureau de liaison implanté à Islamabad, au Pakistan. En dépit de graves problèmes de sécurité limitant le rayon d'action de l'UNHCR, en particulier au sud et à l'est, la présence d'effectifs importants est toujours jugée indispensable car de nombreux réfugiés continuent à regagner l'Afghanistan. Des efforts considérables ont été déployés pour équiper les bureaux extérieurs en observant les normes de sécurité minimales dans les opérations (MOSS). Enfin, des sessions de remise à niveau sur le Code de conduite ont été organisées en 2005.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a conclu des accords avec cinq partenaires gouvernementaux, 52 ONG, trois institutions des Nations Unies et quatre autres organismes. La délégation a également travaillé en étroite coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et d'autres institutions onusiennes. La démarche de l'UNHCR en matière de

partenariats était, comme précédemment, guidée par deux ambitions principales : aider les autorités afghanes et les organisations issues de la société civile à renforcer leurs capacités en vue d'assumer progressivement la responsabilité de la protection des populations de retour, des déplacés internes, des demandeurs d'asile et des réfugiés et de rechercher des solutions à leur sort ; ainsi que d'appeler à la prise en compte des principales régions de retour dans les programmes de développement du pays. À cette fin, l'UNHCR a participé au Groupe consultatif pour les réfugiés et la protection sociale et souligné la nécessité de prendre en compte les questions de réinsertion lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes de développement et de reconstruction du pays. L'Organisation a aidé le Groupe de recherche et d'évaluation sur l'Afghanistan à réaliser des études indépendantes sur les réseaux transnationaux et coparrainé avec l'OIM, l'OIT et la Commission européenne une conférence sur le sujet, organisée à Kaboul en avril 2005.

Évaluation générale

Le relèvement de l'Afghanistan, notamment la transition politique visant à rétablir des institutions étatiques, a progressé de manière satisfaisante, l'achèvement du « processus de Bonn » étant marqué par des élections législatives et par la prise de fonctions du nouveau Parlement à la fin de l'année 2005.

Si l'Afghanistan a progressé lentement sur la voie de la paix et de la stabilité, la principale contrainte opérationnelle a été la précarité des conditions de sécurité, qui a entravé l'accès à certaines régions de retour et notamment aux régions situées à proximité de la frontière pakistanaise. Les problèmes de sécurité et les difficultés en matière de gouvernance et d'administration publique ont eu un impact négatif sur l'exécution des programmes de reconstruction et de développement et donc sur la situation économique et sociale de la grande majorité de la population afghane.

Consciente de ses limites quant à la mise en place de solutions durables en faveur de millions d'Afghans et de la nécessité d'adopter une approche à long terme pour assurer une réintégration durable dans un environnement socio-économique difficile, l'Organisation s'est efforcée d'assurer la transition avec les acteurs du développement et les programmes de reconstruction à plus long terme, en appelant à la prise en compte des rapatriés dans les plans de développement du pays. Le programme d'ouvrages hydrauliques de l'UNHCR, exécuté pour la deuxième année consécutive par l'intermédiaire du ministère compétent, au sein duquel le Haut Commissariat a également appuyé un Service de la réintégration, illustre bien cette tentative pour inclure les besoins des réfugiés dans les initiatives nationales. Un autre exemple a été fourni par l'intégration du programme national d'allocation de terres, destiné aux rapatriés et aux déplacés internes privés de terres, dans le Programme national de développement local. Le partenariat avec une organisation de défense des droits de l'homme relève d'un effort similaire pour intégrer les activités de l'UNHCR.

Bureaux

Kaboul
Bamyan
Gardez
Herat
Islam Qala
Islamabad
Jalalabad
Jawzjan
Kandahar
Khost
Kunduz
Maimana
Mazar-i-Sharif
Nili
Pul-i-Khumri
Qala-i-Naw
Spin Boldak
Zaranj

Partenaires

Organismes gouvernementaux
Direction de la lutte contre les stupéfiants
Direction du contrôle des stupéfiants
Ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural
Ministère de la Santé publique
Ministère des Réfugiés et des Rapatriés

ONG
Abu Muslim Khorasany Rehabilitation Unit
Afghan Construction and Rehabilitation Unit
Afghan/German Help Coordination Office
Afghan Health Development Services
Afghan Planning Agency
Afghan Public Welfare Organization
Afghan Women's Skills Development Centre
Agency for Rehabilitation of Engineering, Education, Culture and Agriculture
Agence d'aide à la coopération technique et au développement
Ansari Rehabilitation Association for Afghanistan
Bureau afghan pour la reconstruction
Central Asia Development Group
Christian Children's Fund/Child Fund Afghanistan
Conseil norvégien pour les réfugiés
Coordination of Humanitarian Assistance
Falhat Welfare and Construction Organization
Ghor Rehabilitation and Construction Organization
Hewad Reconstruction Service
Humanitarian Action for People of Afghanistan
Humanitarian Aid for Women and Children
Humanitarian Assistance Society
Human Dignity Society
Independent Humanitarian Service Association
INTERSOS
Japan Emergency NGO
Javed Rehabilitation Organization for Afghanistan
Malteser Hilfsdienst
Masood Akbar Construction Agency
Medica Mondiale

Narcotic Control and Rehabilitation of Afghanistan
 Organization for Humanitarian Assistance
 Reconstruction and Employment Unit for Afghan Refugees
 Rural Capacities Development Committee
 Samaritan's Purse
 Sanayee Development Foundation
 Save the Children Japan
 Shafaq Reconstruction Organization
 Shirzad Reconstruction Organization
 Sina Association Rehabilitation Service
 Society for Health and Education
 South West Reconstruction Council for Afghanistan
 Tribal Liaison Office
 Urozgan Construction Agency
 Vocational and Relief Organization for Afghanistan
 Widows, Orphans and Disabled
 Voice of Women Organization

Voluntary Association for Rehabilitation of Afghanistan
 Watan Social and Technical Services Association
 Welfare and Development Society for Social Services
 Women Activities and Social Services Association
 Women's and Reconstruction Organization of Yasir for Afghanistan
 Youth Assembly for Afghanistan Rehabilitation
 ZOA Refugee Care Afghanistan

Autres
 British Broadcasting Corporation
 Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan
 Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
 Organisation internationale du travail
 Programme des Nations Unies pour les établissements humains
 VNU

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
62 600 906	29 962 962	26 373 224	56 336 186	56 336 186

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours Budget-programme annuel	Projets des années précédentes Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	13 149 957	0
Abris et infrastructures	11 585 983	4 078 828
Activités génératrices de revenus	1 129 292	1 520 091
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 862 268	1 034 770
Assistance juridique	2 118 839	793 434
Besoins domestiques	6 464 117	3 809
Eau	1 320 706	1 032 906
Santé et nutrition	281 014	110 497
Services communautaires	465 393	101 354
Transport et logistique	9 167 710	780 294
Versements aux partenaires d'exécution	3 699 381	(9 455 983)
Sous-total opérationnel	51 244 660	0
Appui au programme	5 091 526	0
Total des dépenses	56 336 186	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(900 382)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paiements effectués	14 156 764	
Reports reçus	(10 457 383)	
Solde	3 699 381	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1er janvier		11 496 453
Reports reçus		(9 455 983)
Remboursé à l'UNHCR		(415 399)
Ajustements		(262 743)
Solde		1 362 328